



DEMANDE D'ENTENTE RELATIVE À DES TRAVAUX MUNICIPAUX

COORDONNÉES DU(DES) REQUÉRANT(S)

Nom du/des requérant(s) :

Êtes-vous propriétaire? OUI NON *Si non, joindre procuration écrite du propriétaire*

Adresse postale :

Téléphone :

Courriel :

COORDONNÉES DU(DES) PROFESSIONNEL(S)

Entrepreneur :

Numéro RBQ :

Téléphone :

Courriel :

Ingénieur responsable (ou autre professionnel – joindre annexe au besoin) :

Téléphone :

Courriel :

CALENDRIER DES TRAVAUX

Voici un calendrier détaillé des différentes étapes de la réalisation des travaux :

Détail des travaux	Dates
Dépôt de l'avant-projet de développement	
Dépôt des plans et devis	
Approbation du ministère de l'Environnement et de la Faune, s'il y a lieu	
Début des travaux municipaux	
Définir chacune des autres étapes dans un ordre chronologique : (piquetage, excavation, remblai, relevés topographiques, etc.)	



Si l'intention du(des) requérant(s) est de diviser les travaux municipaux en plus d'une phase, indiquer les dates et l'échelonnement des différentes phases jusqu'à la réalisation complète des travaux :

Phases	Dates

DESCRIPTION DU PROJET

Description des travaux municipaux (veuillez décrire les infrastructures et équipements, remblai, etc.)

ESTIMATION DES COÛTS DU PROJET

	COÛTS
PROJET ENTIER	

Si plusieurs phases, veuillez les décrire et en ventiler les coûts :

DÉTAILS	COÛTS
Phase I :	
Phase II :	
Phase III :	

Veillez ajouter une annexe au besoin



DÉCLARATION DU(DES) REQUÉRANT(S)

Je (nous) soussigné(s) _____, m'engage (nous engageons) à :

- ✓ Fournir à la Municipalité, à la fin des travaux, un certificat d'un ingénieur attestant de la conformité des travaux en regard des règlements, normes et règles de l'art applicables aux travaux faisant l'objet de l'entente, dont notamment les règlements relatifs à la prise en charge des chemins de la Municipalité de La Minerve; et s'il s'agit d'un nouveau chemin, fournir également une copie des coupons de gravier inclut dans le projet;
- ✓ Assumer la totalité (100%) des coûts de réalisation des travaux municipaux, notamment :
 - Les frais relatifs à la préparation des plans et devis;
 - Les frais relatifs à la surveillance des travaux;
 - Les frais relatifs à l'arpentage, le piquetage et les relevés topographiques;
 - Les frais relatifs à l'inspection des matériaux, incluant les études de laboratoire de sol;
 - Les frais légaux (avocats, notaires et autres frais professionnels engagés par le titulaire ainsi que par la Municipalité), ainsi que les avis techniques;
 - Toutes les taxes, incluant les taxes de vente provinciales et fédérales.
- ✓ Fournir à la Municipalité, un certificat de piquetage du secteur visé par les travaux, minimalement une borne à chaque 75 mètres de frontage devra être installée;
- ✓ Fournir à la Municipalité, les plans tel que construit, préparé par un ingénieur, en trois exemplaires;
- ✓ S'engager à prendre les permis et/ou certificats d'autorisation requis par la Municipalité ou par toute autorité compétente.

Signature

Date

Signature

Date

La demande doit être accompagnée des documents suivants :

- Une demande écrite adressée à la Municipalité annonçant l'intention de céder l'infrastructure à la Municipalité, le cas échéant;
- Procuration écrite si vous agissez à titre de requérant au nom du propriétaire;



- Calendrier détaillé pour la réalisation des travaux qui doivent être effectués;
- Plans et devis par l'ingénieur (3 exemplaires papier);
- Une estimation des coûts du projet (au complet ou par phases);
- Le requérant devra fournir, lors de la signature de l'entente, les garanties suivantes, dont le choix, le montant, la forme et le taux seront établis au moment de la signature de l'entente :
 - a) Une lettre de garantie bancaire irrévocable émise par une institution financière dûment autorisée à ce faire dans les limites de la province de Québec, payable à l'ordre de la Municipalité, et encaissable suite à la signification d'un avis par la Municipalité à l'institution financière de l'existence d'un défaut du titulaire;
 - b) Un cautionnement d'exécution ainsi qu'un cautionnement garantissant parfait paiement de la main-d'œuvre et des matériaux, tous deux émis par une institution dûment autorisée pour émettre une lettre de cautionnement dans les limites de la province de Québec;
 - c) Un cautionnement d'entretien valide jusqu'à l'acceptation finale des travaux, laquelle acceptation devant avoir lieu à l'expiration du délai d'une année suivant l'acceptation provisoire desdits travaux, s'il y a lieu.

Transmission de la demande

La demande dûment complétée, signée et accompagnée des documents requis peut être transmise :

- En personne au 6, rue Mailloux, La Minerve (Québec) J0T 1S0;
- Par la poste au 6, rue Mailloux, La Minerve (Québec) J0T 1S0;
- Par courriel à : info@municipalite.laminerve.qc.ca

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec monsieur Robert Charette, directeur général adjoint, au numéro : 819 681-3380, poste 5502. Veuillez consulter les règlements en vigueur, lesquels sont affichés sur le site Internet de la Municipalité de La Minerve au : www.municipalite.laminerve.qc.ca.

NOTE : *Le présent formulaire vise à accélérer la demande de permis et ne constitue en aucun temps, une confirmation que la demande est complète ni une autorisation de procéder aux travaux demandés. Le fonctionnaire désigné saisi de votre demande se réserve le droit d'exiger tous documents ou renseignements supplémentaires lui donnant une compréhension claire et précise de votre projet. Le projet doit respecter le règlement numéro 692 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux.*